



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
LA TRINITÉ

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

<u>NOMBRE D'ADMINISTRATEURS :</u> En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 13	L'an deux mille vingt cinq Le lundi 3 avril 2025 Le conseil d'administration du CCAS de LA TRINITE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au CCAS, sous la présidence de M. POLSKI Ladislav, Président. Date de la convocation du conseil d'administration envoyée le 27 mars 2025
--	---

OBJET : Création d'un espace de vie sociale

Présents :

M. POLSKI Ladislav
Mme MOUTON Adeline
Mme DEPAGNEUX-SEGAUD Isabelle
Mme NICOLETTI Rosalba
M. PORTELLI Laurent
M. ABEJAN Claude
M. UGOLINI Gilles
Mme SIGNORIO Odette
Mme LEROY Evelyne

Excusés et représentés :

Mme BERMOND Fabienne représentée par M. UGOLINI Gilles
Mme DANIEL Sylvie représentée par Mme DEPAGNEUX-SEGAUD Isabelle
M. PIERRE Vincent représenté par Mme LEROY Evelyne
M. VESTRI Pierre représenté par Mme MOUTON Adeline

Excusés et non-représentés :

Mme MARTELLO Isabelle
Mme TRABUCATTI Maryline

Secrétaire de séance :

Mme PERRISSIN Aurore

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le



ID : 006-260602008-20250414-DELEVS-DE



CENTRE COMMUNAL
D' ACTION SOCIALE
LA TRINITÉ

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 03 avril 2025

N° 6

Rapporteur : Monsieur Ladislav POLSKI Président

Objet : **Création d'un espace de vie sociale**

Classification : 4 – Fonction publique

Le Conseil,

Sur rapport de Monsieur le président,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, en particulier l'article 12 relatif aux Espaces de Vie Sociale (EVS) ;

VU le décret n° 2009-1036 du 4 septembre 2009 relatif à l'agrément des Espaces de Vie Sociale (EVS) ;

CONSIDÉRANT le projet porté par le CCAS visant à la création d'un EVS dans le quartier des Hautes-Vignes, dans le cadre d'une politique de proximité ;

CONSIDÉRANT le calendrier des actions à mettre en place pour la mise en œuvre de l'EVS et son ouverture prévue en novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT le budget prévisionnel et le cofinancement possible avec la CAF.

CONSIDÉRANT que l'Espace de Vie Sociale (EVS) est une structure de proximité qui vise à renforcer le lien social, à favoriser la participation des habitants et à lutter contre l'isolement, dans une démarche intergénérationnelle ;

CONSIDÉRANT que cet EVS devra répondre aux besoins sociaux, éducatifs et de solidarité des habitants du quartier des Hautes-Vignes, en offrant des services adaptés et en permettant la co-construction d'activités avec les usagers ;

CONSIDÉRANT que l'ouverture de l'EVS implique de remplir les critères requis pour obtenir l'agrément de la CAF, notamment en termes d'accessibilité, de missions obligatoires (animation de la vie sociale locale, soutien aux initiatives des habitants, accompagnement des familles) et de gouvernance ;

CONSIDÉRANT que pour garantir la bonne mise en place de ce projet, un diagnostic territorial et des actions de préfiguration sont nécessaires afin de finaliser le projet social ;

CONSIDERANT que la CAF finance à hauteur de 63% des prestations de services, pour un montant maximum de 27 000 euros par an.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration décident :

1. **D'approuver la création de l'Espace de Vie Sociale (EVS)** dans le quartier des Hautes-Vignes, conformément aux enjeux définis, et d'en confier la mise en œuvre au CCAS.
2. **D'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'agrément auprès de la CAF** en veillant à respecter les obligations réglementaires relatives à l'accessibilité, la mixité sociale, et la non-discrimination.

Fait et délibéré à la Mairie de la Trinité les jours, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président

Ladislav POLSKI

Abstention : —

Vote du conseil d'administration :

Pour : 13

Contre : —

